

AVIS DE PROPOSITION

Un avis de proposition est déposé par le conseiller municipal Serge Bonin à la séance du conseil municipal du 8 avril 2024 concernant l'état complet des infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis doit exercer une gestion efficiente et efficace de l'ensemble de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'audit sur la gestion de la pérennité des infrastructures municipales réalisé par le vérificateur général de la ville en 2010 affirmait qu'il y avait de multiples lacunes au niveau de l'entretien des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'audit de performance sur la gestion de l'entretien correctif des bâtiments réalisé par le vérificateur général de la ville en 2019 affirmait que la ville ne s'est pas dotée d'orientations, d'objectifs, de politiques ni de procédures pour guider la gestion de ses activités d'entretien correctif de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Québec, entre autres, se prête régulièrement à l'exercice de présenter l'état de ses infrastructures publiquement avec un échange entre les élu.es et les fonctionnaires (la dernière présentation du 23 novembre 2022 est disponible en ligne);

CONSIDÉRANT QU'IL a été demandé plusieurs fois au comité plénier et au conseil de ville de bénéficier d'une présentation publique de l'état complet de nos infrastructures municipales, incluant minimalement les bâtiments, la flotte de véhicules, l'incinérateur, les routes, le réseau d'aqueducs et d'égouts, ainsi que les parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QU'IL est incohérent que le conseil de ville adopte un Programme quinquennal des immobilisations sans connaître l'état complet des infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que le conseil de ville s'engage à organiser une séance publique de présentation de l'inventaire et de l'état complet des infrastructures municipales avant le 31 octobre 2024.

Signature du membre du conseil

8 avril 2024

Remis à la greffière le 5 avril 2024 et dépôt au conseil municipal du 8 avril 2024

Sources :

1. *Chapitre 2 - Gestion de la pérennité des infrastructures municipales (2010)*
2. *Chapitre 3 - Audit de performance - Gestion de l'entretien correctif des bâtiments (2019)*